

- **Financement:** pour la pleine participation de la Suisse aux programmes 2011-2013 de l'Union européenne, la Confédération a prévu un crédit global de CHF 110,7 millions sur les trois ans (environ 35 millions par an). En 2010, 3,5 millions sont allés à la Fondation ch pour préparer la réalisation des programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse. A titre de comparaison, la Confédération a consacré en 2009 quelque CHF 17 millions à la participation par projets aux programmes européens d'échange et de mobilité, notamment pour financer la mobilité transnationale d'étudiants, d'apprentis en stage professionnel et d'enseignants. Près de 5900 jeunes gens en ont bénéficié (Suisse se déplaçant dans l'UE et, dans une proportion à peu près équivalente, Européens accueillis en Suisse).

Qu'est-ce qui va changer?

Il y aura plus de ressources pour les échanges, donc:

- Le nombre de participants va augmenter, que ce soit dans les échanges à l'intérieur de la Suisse ou avec les pays européens. Le nombre d'échanges nationaux est par exemple appelé à doubler d'ici à 2016.
- L'existence du centre suisse de compétence permettra de renforcer les services tels que l'information, le conseil ou la formation initiale et continue.

Centre suisse de compétence, nouveau site Web:

- Le centre de compétence de la Fondation ch offre désormais un guichet national d'information répondant à toutes les questions en matière d'échange et de mobilité. Jusqu'à présent, il y avait une demi-douzaine d'interlocuteurs pour les programmes de l'Union européenne.
- Pour ses activités d'information, le centre de compétence s'est doté d'une nouvelle plate-forme Web conviviale, à l'adresse www.ch-go.ch. Tous les programmes d'échange, qu'ils soient intérieurs à la Suisse, européens ou hors Europe, sont désormais accessibles sur un même portail.

| Agenda: Manifestations de la Fondation ch

25-26 novembre 2010 à Montreux: Congrès suisse sur l'échange (groupe-cible: responsables cantonaux en matière d'échanges, membres de direction d'établissement scolaire, enseignantes et enseignants de toutes les régions du pays)

29 novembre 2010 à Soleure: lancement des programmes européens de formation et de jeunesse (groupe-cible: personnes intéressées issues de la politique, de l'économie, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'animation jeunesse extrascolaire, journalistes)

| Pour en savoir plus et contact: www.ch-go.ch

ZOOM

PLURILINGUISME ET CURRICULUM

DÉVELOPPEMENTS EN SUISSE ET EN EUROPE



Languages for/in Education
Langues pour/dans l'Education
Language Policy Division
Division des Politiques Linguistiques

Ce n'est pas seulement en Suisse, mais dans toute l'Europe qu'un réaménagement des curriculums (plans d'études, méthodes, ...) est en cours pour l'apprentissage des langues. Un forum du Conseil de l'Europe vient de traiter de cette problématique à Genève. La précédente manifestation du même type avait eu lieu voici vingt ans. La Suisse recevait alors à Rüşchlikon les experts et délégués du Conseil de l'Europe, afin d'amorcer les travaux du Cadre euro-

péen commun de référence (CECR), un document majeur aujourd'hui utilisé dans toute l'Europe et au-delà.

La Suisse était l'hôte, du 2 au 4 novembre 2010, du Forum politique de la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, consacré à l'enseignement des langues et au développement du plurilinguisme. L'invitation avait été adressée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER). Cette manifestation marquait simultanément le cinquantième anniversaire des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues.

La Suisse participe très activement aux projets linguistiques du Conseil de l'Europe. Elle accueille déjà de telles manifestations en 1971 et 1991. Les bases du cadre de référence commun furent ainsi lancées à Rüşchlikon. Le développement scientifique des niveaux du CECR profita d'un projet du Fonds national suisse au cours des années nonante. En 2000 se déroula en Suisse romande le premier séminaire consacré au Portfolio européen des langues; en 2001, la Suisse publiait le tout premier portfolio validé par le Conseil de l'Europe.

Le point de départ de la manifestation de Genève reposait sur la compréhension élargie de l'apprentissage des langues, lequel inclut aussi bien les langues étrangères que la langue de scolarisation, les langues locales et minoritaires et les langues d'origine. 120 experts délégués par les ministères de l'éducation et les centres de recherche universitaires de 38 des 47 pays membres du COE, auxquels s'ajoutaient une septantaine d'experts suisses, se sont interrogés sur le développement actuel des curriculums afin de faire face aux conditions modifiées d'accès aux langues et aux cultures en classe et afin d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage dans un contexte plurilingue et multiculturel.

Des chemins ont été tracés par les experts européens et suisses présents, montrant comment intégrer des approches complètes de l'apprentissage des langues dans les curriculums nationaux. Une plate-forme électronique réunit, sur le site du Conseil de l'Europe, de nombreux rapports publiés sur cette thématique.

Les participants ont également témoigné d'un très grand intérêt pour les travaux conduits en Suisse sur les standards de formation. La Suisse a présenté un dossier expliquant l'état de coordination de l'enseignement des langues en Suisse. Celui-ci sera publié début 2011 dans la collection Etudes + rapports de la CDIP.

| Pour de plus amples informations : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/default_FR.asp

ACTUALITÉS EN BREF

VIENT DE PARAÎTRE

NOUVEAUTÉS IDES

Promotion de l'activité physique



Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS): Promotion de l'activité physique: idées et ressources. Une aide pour la mise en œuvre de la déclaration de la CDIP sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école. Berne, CDIP 2010.

31 pages, CHF 6.-, disponible en français, allemand et italien

| www.cdip.ch > documentation > publications de la CDIP

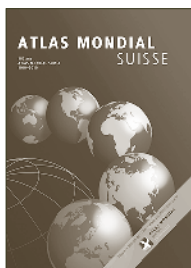
Migration et participation des parents

Joëlle Moret, Rosita Fibbi : Enfants migrants de 0 à 6 ans: quelle participation pour les parents? Berne, CDIP 2010 (Etudes + rapports 31B)

47 pages, CHF 12.-, disponible en français et allemand

| www.cdip.ch > documentation > publications de la CDIP

Atlas mondial suisse: nouvelle édition en ligne



L'Atlas mondial suisse fête ses cent ans avec une nouvelle édition. Pour le centenaire, l'édition traditionnelle imprimée est actualisée et complétée d'une édition interactive consultable sur Internet.

L'Atlas mondial suisse a une longue histoire. Commanditée par les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, la première édition d'un atlas pour les écoles parut en 1910 en allemand, en 1912 en français et en 1916 en

italien. La rédaction et le développement de l'Atlas mondial suisse sont du ressort de l'Institut de cartographie de l'EPF de Zurich.

La CDIP édite en plus de l'Atlas mondial suisse un deuxième ouvrage destiné aux écoles: le Portfolio européen des langues.

L'Atlas mondial suisse à l'usage des degrés secondaires I et II, éd. CDIP, existe en allemand, français et italien

| <http://www.schweizerweltatlas.ch/fr>

Dossiers thématiques IDES: collection de documentation sur des sujets d'actualité dans l'éducation et la formation

Pour des raisons d'actualité ou pour répondre à des questions fréquentes, IDES constitue des dossiers thématiques sur des sujets divers en relation avec la formation. Il s'agit d'informations qui sont obtenues auprès de sources officielles (par ex. sites internet des départements cantonaux de l'instruction publique ou législations scolaires cantonales).

Exemples actuels:

- nouveautés pour l'année scolaire 2010/2011 communiquées par les cantons
- offres transitoires (secondaire I > secondaire II) dans les cantons
- législation cantonale concernant les écoles privées
- gestion de la qualité dans le domaine de l'éducation (modèles et labels de qualité)
- langue d'enseignement à l'école enfantine en Suisse alémanique

Les dossiers thématiques IDES peuvent être consultés à l'adresse suivante:

| www.edudoc.ch > IDES: enquêtes et dossiers thématiques > dossiers thématiques IDES

Impressum

éducation^{ch} paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

éducation^{ch} N° 3, novembre 2010
Edition française, tirage 450
Editeur & copyright:



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rédaction:
Adresse:

Edition en ligne:
Téléphone/fax:
Site Web/courriel:

Conception graphique:
Mise en page:
Impression:

Secrétariat général CDIP (Gabriela Fuchs)
Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6,
Case postale 660, 3000 Berne 7

www.cdip.ch > documentation > infolettres
+41 (0)31 309 51 11, +41 (0)31 309 51 50
www.cdip.ch, edk@edk.ch

kong. funktion gestaltung, Biel-Bienne
Secrétariat général CDIP (Ursula Wegmüller)
Ediprim SA, Biel-Bienne



éducation ch



Sommaire:

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CDIP DES 28 ET 29 OCTOBRE 2010

Principaux thèmes et décisions pages 2 et 3

ZOOM

Echanges: nouvelles ressources – nouvel essor pages 4 et 5 Plurilinguisme et curriculum page 5

ACTUALITÉS EN BREF

Vient de paraître – Nouveautés IDES page 6

ÉDITORIAL

STANDARDS DE FORMATION: LA CDIP MAINTIENT LE CAP

La CDIP maintient le cap en ce qui concerne l'élaboration des standards nationaux de formation pour quatre domaines d'études. La procédure d'audition est maintenant terminée et les travaux pour une dernière adaptation sont en cours. L'Assemblée plénière de la CDIP envisage l'adoption des standards de formation en mars et juin 2011. Ces standards décrivent

les compétences fondamentales que les élèves devront acquérir.

Les standards de formation ont été publiés pour la première fois à l'occasion de l'ouverture de la procédure d'audition en janvier 2010. Le moment était enfin venu de montrer ce que la CDIP entendait par «standards de formation». Mettant fin aux spéculations, leur publication ouvrait la discussion. La réaction a été positive: tant dans sa forme que dans sa fonction, l'instrument présenté a rencontré un accueil favorable dans tous les cantons et auprès de la majorité des autres destinataires de la procédure d'audition.

A tous ceux qui ont participé à la procédure d'audition et pris la peine de se plonger dans d'épais dossiers, nous adressons un chaleureux merci. Grâce à leurs remarques et suggestions pour l'amélioration des standards, nous pouvons nous engager dans la dernière ligne droite de nos travaux.

Les standards de formation seront disponibles l'année prochaine, mais ils ne seront pas introduits du jour au lendemain. C'est avec les nouveaux plans d'études régionaux qu'ils trouveront leur ancrage dans la pratique scolaire, puisque ces plans d'études se référeront aux standards de formation. Le Plan d'études romand entrera progressivement en vigueur à partir de l'année scolaire 2011/2012. La mise en place du plan d'études alémanique aura lieu au plus tôt en 2014.

Entre 2014 et 2017 interviendra pour la première fois une évaluation du degré d'atteinte des standards de formation au moyen d'échantillons représentatifs d'élèves, ainsi que l'a décidé la CDIP le 28 octobre dernier. Cette évaluation ne permettra aucun classement d'établissements scolaires.

Si les standards offrent une meilleure transparence aux parents sur les objectifs définis, les évaluations permettent, quant à elles, un contrôle des niveaux atteints.



Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR),
présidente de la CDIP

À L'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CDIP
DES 28 ET 29 OCTOBRE 2010

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière. L'assemblée d'automne se déroule sur deux jours. La CDIP a été accueillie cette année par le canton de Berne.

Voici les principaux thèmes et décisions de l'assemblée annuelle des 28 et 29 octobre 2010 ainsi que ceux de la séance du Comité de la CDIP du 28 octobre 2010.



Assemblée annuelle de la CDIP des
28 et 29 octobre 2010

Décision sur la finalisation des standards nationaux de formation

A l'occasion de leur assemblée annuelle, les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ont pris connaissance des résultats de la procédure d'audition. Les propositions de standards nationaux pour quatre disciplines ont rencontré un accueil favorable pendant la procédure.

L'Assemblée plénière s'est prononcée pour une finalisation rapide des standards de formation dans un délai de quelques mois. Elle prévoit d'adopter ces derniers en mars et juin 2011.

Terminologie: Au niveau national sont établis des standards nationaux de formation (art. 7 du concordat HarmoS). Pour définir les premiers d'entre eux, la CDIP a décidé d'abandonner la dénomination de «standard de base», utilisée dans le cadre de la procédure d'audition, et de parler désormais de «compétences fondamentales» lorsqu'il s'agit de la description des compétences telle qu'elle existe pour l'instant dans quatre disciplines scolaires. Le terme générique de «standards nationaux de base» restera de mise.

| www.cdip.ch > actuel > communiqué de presse du 11.11.2010

Besoin accru d'enseignants: discussion

L'Assemblée plénière de la CDIP a mené une discussion sur le besoin accru d'enseignantes et d'enseignants. Elle soutient la création de formations ouvertes aux personnes souhaitant se reconvertir dans la profession d'enseignant. Il est important que de telles formations soient reconnues à l'échelon national pour garantir la pérennité de la liberté de circulation en Suisse et le respect d'exigences minimales. La reconnaissance nationale est d'ailleurs l'objectif déclaré des cantons qui ont déjà lancé des formations pour les personnes changeant d'orientation. Par souci de clarification, la CDIP a souligné une fois de plus que le

recrutement d'enseignants ainsi que les conditions d'engagement ou les salaires, etc., incombent aux cantons. En tant qu'organe concordataire, la CDIP a pour première tâche la reconnaissance nationale des diplômes d'enseignement et le développement de la réglementation de la reconnaissance des diplômes (voir ci-après).

Le Comité de la CDIP a chargé le Secrétariat général d'examiner, dans le domaine de la réglementation de la reconnaissance des diplômes, une batterie de mesures susceptibles de contribuer au recrutement d'enseignants et d'enseignants spécialisés. Il s'agit notamment de pouvoir raccourcir la formation en tenant compte de l'expérience professionnelle et des compétences acquises dans d'autres contextes (validation des acquis). Le résultat de ces travaux servira de base au Comité pour décider, au début de l'année prochaine, des mesures à approfondir.

| www.cdip.ch > domaines d'activités > formation des enseignantes et enseignants

Formation des enseignantes et enseignants: décisions au sujet du développement de la réglementation de la reconnaissance des diplômes

1. Diplôme d'enseignement au degré secondaire I pour enseignantes et enseignants du degré primaire

A l'avenir, les enseignants du degré primaire pourront obtenir un diplôme d'enseignement au degré secondaire I dans le cadre d'une filière master de deux ans reconnue à l'échelon national. La CDIP en a adopté les bases réglementaires. Une telle filière sera ouverte non seulement aux enseignantes et enseignants diplômés d'une haute école (bachelor pour les degrés préscolaire et primaire ou bachelor pour le degré primaire), mais aussi aux titulaires d'un ancien diplôme, ces derniers devant toutefois posséder une expérience de trois ans dans l'enseignement au degré primaire et/ou au degré secondaire I.

La formation, qui dure deux ans si elle est suivie à plein temps, donne droit à un master. Une expérience complémentaire dans l'enseignement et certains types d'études préalables peuvent être pris en compte pour raccourcir cette formation jusqu'à un volume maximal correspondant à un an d'études.

Ainsi, en plus des études en enseignement spécialisé, une opportunité supplémentaire d'études consécutives est désormais ouverte aux enseignants du degré primaire, ce qui leur offre de nouveaux débouchés.

Les hautes écoles pédagogiques peuvent dès maintenant demander la reconnaissance de la CDIP pour de telles filières.



Gabriele Gendotti, conseiller d'Etat (TI), Josef Arnold, conseiller d'Etat (UR)

2. Obtention d'une habilitation à enseigner pour des disciplines ou des cycles supplémentaires

Les enseignants diplômés des degrés primaire ou secondaire I peuvent obtenir, dans le cadre d'études reconnues à l'échelon suisse, une habilitation à enseigner pour des disciplines ou – en ce qui concerne les degrés préscolaire et primaire – des cycles supplémentaires. La CDIP a adopté une base réglementaire dans ce sens. La reconnaissance à l'échelon suisse de ces qualifications additionnelles est considérée comme une mesure améliorant les possibilités d'emploi et la mobilité professionnelle des enseignants diplômés. La nouvelle réglementation entre en vigueur immédiatement.

3. Dispositions régissant la formation spécialisée des enseignants des disciplines de maturité sport et musique

Le Comité de la CDIP a promulgué des exigences minimales concernant la formation pratique et scientifique des enseignants des disciplines de maturité sport et musique. La base pour la promulgation de ces dispositions est le règlement de la CDIP concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité.

Dans les «exigences minimales» sont énumérés certains éléments de formation que doit contenir le cursus des futurs enseignants de ces disciplines. Le volume minimal de la formation pratique et scientifique y est défini globalement; par contre, le temps à consacrer à chacune des thématiques n'est pas réglementé dans le détail. Par exemple, un futur enseignant de sport au gymnase doit, en plus de sa formation scientifique, suivre une formation dans les domaines suivants: athlétisme, gymnastique aux agrès, jeux et sports de plein air, fitness, natation, etc., auxquels s'ajoutent le sauvetage aquatique ou les premiers secours.

La nouvelle réglementation entre en vigueur immédiatement.

Des informations sur les résultats des procédures d'audition menées en amont des modifications de règlements et des informations plus détaillées se trouvent à l'adresse suivante:

| www.cdip.ch > domaines d'activités > formation des enseignantes et enseignants > adaptation de la réglementation

| Contact: Mme Madeleine Salzmänn, cheffe de l'Unité de coordination Hautes écoles, Secrétariat général de la CDIP, salzmänn@edk.ch

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2012 à 2015 (Message culture): adoption d'une prise de position

L'Assemblée plénière a adopté une prise de position sur le Message culture 2012 à 2015 de la Confédération. Elle salue la création dans ce domaine d'un message portant sur une durée de crédit de quatre ans. Elle formule toutefois les critiques suivantes: au vu des ressources financières limitées consacrées par la Confédération à la promotion culturelle, la CDIP réclame une définition plus claire des priorités. En tout premier lieu, la Confédération doit garantir le financement des tâches qui lui sont conférées par la loi. Des nouveaux programmes doivent être fixés d'entente avec les cantons. La Confédération doit veiller à ce que leurs coûts ne soient pas répercutés sur les cantons après la phase de lancement.

| www.cdip.ch > actuel > communiqué de presse du 11.11.2010

Comité de la CDIP: élection complémentaire

L'Assemblée plénière de la CDIP a élu le conseiller d'Etat Res Schmid (NW) en tant que membre du Comité avec effet rétroactif au 2 juillet 2010. Il a été élu en sa qualité de nouveau président de la Conférence

des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse centrale (BKZ). Il remplace dans cette fonction Mme Beatrice Jann-Odermatt, ancienne conseillère d'Etat (NW).

Voir la composition actuelle du Comité de la CDIP à l'adresse:

| www.cdip.ch > la CDIP > organes politiques > liste des membres de la CDIP

Accord sur les écoles professionnelles: adaptation des tarifs

La Conférence des cantons parties de l'AEPr (accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale) a approuvé l'augmentation de CHF 14 400 à CHF 15 200 du forfait pour les écoles à plein temps. Par «écoles à plein temps», on entend les écoles proposant des offres transitoires avec une part scolaire de plus de 3 jours, les écoles professionnelles à plein temps (centres d'apprentissage, ESC, ...) et les écoles fréquentées à plein temps pendant 1 an après l'apprentissage en vue de l'obtention d'une maturité professionnelle. Tous les cantons sauf ZH et SG ont adhéré à l'AEPr.

| www.cdip.ch > domaines d'activités > accords de financement

Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II: constitution de la Conférence IEDS

AG, BE, LU, SO, TG et ZH ont été les premiers à adhérer à la Conférence IEDS. Participant à la direction et au financement de l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IEDS), ils peuvent par là même en utiliser les services à des conditions préférentielles. La séance constitutive a eu lieu le 29 octobre 2010 à Berne. M. Klaus Fischer (conseiller d'Etat de Soleure) a été élu comme président.

| www.ifes.ch

| www.cdip.ch > documentation > recueil des bases légales, 2.5.3. Statuts de l'IEDS



Res Schmid, conseiller d'Etat (NW), Christian Amsler, conseiller d'Etat (SH), Anton Schwingruber, conseiller d'Etat (LU)

ZOOM

ÉCHANGES

NOUVELLES RESSOURCES – NOUVEL ESSOR

Le 1^{er} janvier 2011 sera marqué d'une pierre blanche pour les échanges scolaires et extrascolaires en Suisse. C'est à cette date qu'entreront en effet en vigueur de nouvelles possibilités de favoriser les échanges en vertu de la loi fédérale sur les langues. C'est à partir de cette date également que la Suisse prendra pour la première fois pleinement part aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'Union européenne. Troisième nouveauté: au niveau national, un seul centre de compétence sera dès lors responsable pour les questions d'échange – en Suisse et avec l'Europe.

Le Centre de compétence suisse pour les échanges et la mobilité de la Fondation ch pour la collaboration fédérale est entré en fonction le 1^{er} octobre 2010. Sis à Soleure, il compte environ 40 collaborateurs et collaboratrices.

Ce centre de compétence s'occupe de tous les programmes apparaissant dans l'illustration ci-dessous.

Programmes d'échanges à l'intérieur de la Suisse et hors Europe

La Fondation ch est active dans ce secteur (cf. programmes 1 et 3 de l'illustration) depuis 1976. Elle va poursuivre, voire développer, les activités d'échange qu'elle encadrait jusqu'ici à l'intérieur de la Suisse et avec des destinations hors Europe – à noter que ces programmes ont été rebaptisés.

- En chiffres: environ 500 échanges de classes par an incluant quelque 15 000 élèves, à quoi s'ajoutent les échanges individuels et les échanges d'enseignants.
- Financement: le financement de base de ce secteur d'activité est assuré par la Confédération et les cantons (CHF 340 000 par an). Depuis 2004, les paiements se fondent sur un contrat conclu par la CDIP, le SER, l'OFC et l'OFFT avec la Fondation ch. Divers financements par projets viennent s'y ajouter. A partir de 2011, la Confédération y consacrerait selon toutes probabilités CHF 1 050 000 par an sur la base de la loi fédérale sur les langues.

Programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse

Ce secteur d'activité de la Fondation ch (cf. programmes 2 de l'illustration) est nouveau sous cette forme. Chaque Etat a dû désigner en effet une agence nationale pour sa participation aux programmes européens. En Suisse, le Département fédéral de l'intérieur a confié ce mandat à la Fondation ch au terme d'un appel d'offres public.

- Sa mission: informer et conseiller les participants aux programmes, préparer la sélection des projets et gérer les ressources. Les coûts occasionnés par les participants sont tout ou partiellement pris en charge dans le cadre des programmes européens.

PROGRAMMES D'ÉCHANGES DU CENTRE DE COMPÉTENCE SUISSE POUR LES ÉCHANGES ET LA MOBILITÉ

| | | Type et niveau d'enseignement | Activités essentielles | |
|--|---|---|---|---|
| 1 Echanges en Suisse (existent déjà, renforcement prévu) | Pestalozzi | 3 ^e –9 ^e année scolaire | Echanges de classes et échanges individuels | |
| | Rousseau | Ecoles secondaires | Echanges individuels d'élèves, échanges de groupes ou de classes | |
| | Piaget | Formation professionnelle | Echanges de places d'apprentissage, stages professionnels pour jeunes professionnels à la recherche d'un emploi | |
| 2 Echanges en Europe (existent déjà, pleine participation à partir du 01.01.2011) | Education et formation tout au long de la vie | | Groupes cibles principaux | |
| | | Comenius | Formation scolaire | Enseignants (du préscolaire au secondaire II), autres professionnels du monde scolaire, autorités scolaires |
| | | Leonardo da Vinci | Formation professionnelle | Apprentis, professionnels, écoles/entreprises |
| | | Erasmus | Formation haute école | Etudiants, collaborateurs des hautes écoles, professeurs |
| | | Grundtvig | Formation pour adultes | Structures de la formation pour adultes, particuliers |
| | | Jeunesse en action | Animation jeunesse | Organisations d'animation jeunesse / de bénévolat, groupes jeunesse |
| 3 Echanges hors Europe (existent déjà) | | Magellan | Tous les degrés | Echanges d'enseignants (Australie, USA, Canada-fr); échanges de classes virtuels et réels, partenariats |